

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0014809

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) **25195**

Matricule : **5877**

Société : **R.A.M**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **A. Aouia Fatima**

Date de naissance :

Adresse : **33 Rue n° 887 EL AYAOUBI BOULOGNE CASA**

Tél. : **06 94 51 12 974** Total des frais engagés : **365,00** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. OHILD SOUILEM Khadija
117, Rue Sour El Jadid
Ancienne Médina (Casa Anta)
Tél: 05 22 29 41 98

Date de consultation : **11/02/2020**

Nom et prénom du malade : **ARONIE Fatima** Age :

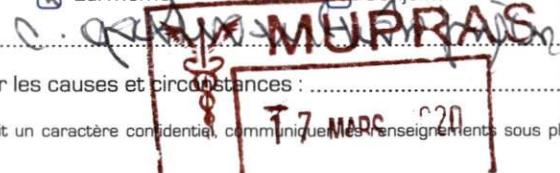
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : **C. ORGANIQUE**



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à **EL KABIR ANFA**

Le : **17/03/2020**

Signature de l'adhérent(e) : **Aouia**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/10/20	C	0	150.00	DR. OULD SOULEM Khadija 117, Rue Souleymane El Jadida Antenne de la Casablanca Tél. 05 22 29 41 95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Nezha El Azzouzi 189, Bd Bourguiba - Casablanca T. : 05 22 49 21 71 / 72 - Fax : 05 22 49 18 18	10/10/20	215.20

092010982

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

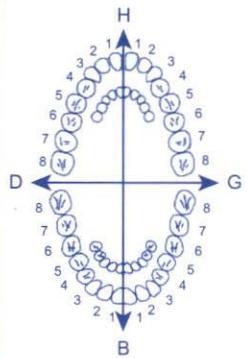
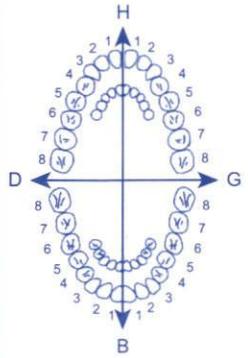
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				
				
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

OD.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Docteur OULD-SOUILEM Khadija

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Montpellier

117, rue Sour El Jdid - Ancienne Médina
Casablanca - Anfa

Tél. : 05 22 29 41 98

الدكتورة ولد سويم خديجة

الطب العام
الفحص بالصدى

خريجة كلية الطب بمونبولي

Nazha El Aouda
Docteur en Pharmacie

11772 - Casablanca

الدار البيضاء - أنفا

1919

fax : 05 22 26 19

117

زنقة السور الجديد - المدينة القديمة

الدار البيضاء - أنفا

1919

fax : 05 22 26 19

117

الهاتف : 05 22 29 41 98

Dr. N. OULD-SOUILEM

Casablanca, le

20/02/2015

15

1) Canine

47903 ♂ 10m

2) Triborder 15m

22,603 ♂ 10m

3) Female puppy

41140 2 puppy

4) Spayed female

21.00 2 Wky ex 2 feal
purr 6 spay

5) Whippet

1-2 days old
repu

Dr. OULD-SOUILEM Khadija
Faculté de Médecine Sour El Jdid
117-05-22-29-41-98
Casablanca - Anfa



DUPHALAC 66,5% 

SOL BUV 200 ML

LOT : 19E001

PER : 01/2022

P.P.V : 45DH40



6 118000 010494

19091 PER:07/2022
PPU: 21,00 DH

Carboxane®

Boîte de 30 comprimés

Lot : 190739
À consommer de
préférence avant le : 11/2022
PPC : 79,50 DH

Spasfon®

8 SUPPOSATOIRES



22,60

20 gélules

Trimedat®

Trimébutine maleate

Voie orale

150 mg

20 g
Voie orale

LOT : 5347
U.T. AV : 09-24
P.P.V : 47 DH 20

PHARMAC 5